



SERVICE DES OPERATIONS FONCIERES
ET IMMOBILIERES

ARRETE N° 2002- 004
du 21 MAR 2002

PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département
d'un ponceau implanté au droit de la RD 430 et du ruisseau « Linthalbach »
sur le ban de la commune de LINTHAL

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

- VU** la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;
- VU** le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU** le décret n° 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification du titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU** la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 30 novembre 2001 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé du Département d'un ponceau situé au droit de la RD 430 et du ruisseau « le Linthalbach » sur le territoire de la commune de LINTHAL ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 15 mars 2002 décidant le déclassement d'un ponceau situé au droit de la RD 430 et du ruisseau « le Linthalbach » à LINTHAL et son reclassement dans le domaine privé du Département ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

REÇU A LA PREFECTURE
25 MARS 2002

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le déclassement d'un sur le territoire de la commune de LINTHAL, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la commune de LINTHAL

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet
Publication 25 MARS 2002

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Yves GRASS

LE PRESIDENT
Pour le Président du Conseil Général

Philippe GALLI